

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2023-02

Rilativu à u raportu :

N°0075 In quantu à a parità trà i donni è l'omini pà u 2022

VU la lettre de saisine du 22 février 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport mentionné supra,

CONSIDERANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence ou l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, de saisir la commission « *Suciali, Educazioni è Furmazioni* » aux fins de produire un avis sur le sujet,

A Cummissione, « Suciali, Educazioni è Furmazioni »

addunita in reunione u 2 di marzu di u 2023,

prununzia l'avisu chi seguita :

La commission Suciali, Educazione è Furmazioni souhaite féliciter la Conseillère exécutive Lauda Guidicelli-Sbraggia pour la qualité du rapport présenté.

La Collectivité de Corse se doit d'être exemplaire dans cette problématique car l'égalité Hommes/Femme s'étend bien au-delà de la problématique des ressources humaines ; celle-ci forme un véritable sujet politique et d'actualité.

Le rôle des femmes a évolué, elles sont au cœur du développement en milieu rural.

Il ne faut cependant pas négliger qu'un nombre important de femmes subissent des violences multiples : les auteurs des violences doivent être pénalement réprimés.

Il subsiste toutefois des inégalités en particulier dans le secteur public qui se doit de montrer l'exemple en mettant en œuvre les mesures les plus justes possibles.

Les inégalités salariales sont plus marquées dans le privé. Le monde du travail demeure, dans l'ensemble, très inégalitaire. Il nous faut parvenir à une égalité d'accès dans les carrières professionnelles à compétences égales.